

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des élections - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique sera ouverte **du 15 décembre 2016 au 25 janvier 2017 inclus, soit une durée de 41 jours consécutifs**, dans les mairies de Bailly, L'Etang-la-Ville, Mareil-Marly, Noisy-le-Roi, Saint-Cyr-l'Ecole, Saint-Germain-en-Laye et Versailles. sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, relative aux travaux de la phase 1 de l'opération « Tangentielle-Ouest » présentée au titre du code de l'environnement, par le le syndicat des transports d'Ile-de-France (S.T.I.F), 41 rue de Châteaudun 75009 PARIS, également mandataire pour S.N.C.F Réseau, S.N.C.F Mobilités et la R.A.T.P :

Cette demande porte sur :

- **les aménagements et la remise en service de la ligne de la Grande Ceinture entre Saint Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole,**
- **les aménagements liés aux infrastructures du site de maintenance et de remisage,**
- **la régularisation des ouvrages de traversée hydraulique sur la portion de ligne de la Grande Ceinture entre Saint-Germain-en-Laye et Noisy-le-Roi**

Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 30 jours.

L'opération est soumise à autorisation sous les rubriques **2.1.5.0, 3.1.1.0 , 3.1.2.0, 1.1.1.0, 1.1.2.0**, de la nomenclature « Eau » .

Monsieur Henri TORD , ingénieur (E.R), est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Pierre-Yves NICOL, technicien territorial (E.R), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant le délai d'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation dans les communes précitées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser directement par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Versailles, 4 avenue de Paris 78000 VERSAILLES siège de l'enquête.

Les observations pourront également être transmises par messagerie électronique à l'adresse suivante pref-dre-tgo@yvelines.gouv.fr
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'il assurera dans les locaux des mairies aux dates et heures ci-après :

BAILLY

- mardi 20 décembre 2016 de 14h00 à 17h00

NOISY LE ROI

- Samedi 14 janvier 2017 de 09h00 à 12h00

SAINT CYR L'ECOLE

- Samedi 17 décembre 2016 de 09h00 à 11h00

SAINT GERMAIN EN LAYE (Centre administratif, 86-88 rue Léon Désoyer)

- Samedi 7 janvier 2017 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 25 janvier 2017 de 14h30 à 17h30

VERSAILLES

- Jeudi 15 décembre 2016 de 09h00 à 12h00
- Samedi 21 janvier 2017 de 09h00 à 11h30

Dès réception, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les communes du périmètre de l'enquête et de consultation du dossier visées ci-dessus.

Le dossier est également accessible à la Préfecture des Yvelines - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000) et sur le site internet de la préfecture : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être obtenues sur le site du projet www.tangentielleouest.fr et auprès de SNC-Lavalin S.A.S, mandataire du S.T.I.F à l'adresse mail suivante : tangentielleouest@stif.info, En cas de question, le mandataire attribuera la question au maître d'ouvrage concerné.

D'autre part, le dossier est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les mairies concernées, en préfecture des Yvelines et sur le site internet www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Préfet des Yvelines statuera par arrêté sur la demande d'autorisation. Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture des Yvelines.